Informations de base

2005/2102(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 4/2005: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2004 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	GARRIGA POLLEDO Salvador (PPE-DE)	25/11/2003

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Environnement	2670	2005-06-24

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/05/2005	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2005)0650	Résumé
24/06/2005	Publication du projet de budget du Conseil	09760/2005	Résumé
24/06/2005	Adoption du projet du budget par le Conseil		
07/07/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/07/2005	Vote en commission		Résumé
20/07/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0248/2005	
07/09/2005	Décision du Parlement	T6-0327/2005	Résumé
07/09/2005	Résultat du vote au parlement		
07/09/2005	Fin de la procédure au Parlement		
14/10/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2102(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/28315

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0248/2005	20/07/2005	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0327/2005 JO C 193 17.08.2006, p. 0125-0196 E	07/09/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	09760/2005	24/06/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2005)0650	13/05/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2005/0700
JO L 270 14.10.2005, p. 0017-0036 Résumé

Budget rectificatif 4/2005: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2004

2005/2102(BUD) - 13/05/2005 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n°4 au budget 2005 visant à budgétiser l'excédent budgétaire de 2004.

CONTENU : le présent avant-projet de budget 4/2005 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2004. Comme le prévoit le règlement financier des Communautés (article 15), ledit excédent doit constituer le seul objet du présent APBR, qu'il convient de présenter dans les 15 jours suivant la présentation des comptes provisoires, qui a eu lieu le 29 avril 2005.

L'exécution budgétaire 2004 présente un excédent de 2.736.707.563,42 EUR, qui se répartit comme suit:

- sur-enregistrement du côté des recettes (+ 1.596.597.856,35 EUR),
- sous-exécution du côté des dépenses (+ 1.190.156.753,22 EUR),

§ solde négatif des échanges monétaires (50.047.046,15 EUR).

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE. Cette diminution globale pour les États membres sera aussi influencée par la mise à jour des prévisions pour les ressources propres, y compris celle du montant de la compensation britannique et la budgétisation de l'excédent du fonds de garantie pour les prêts extérieurs. Ces prévisions feront l'objet d'un avant-projet de budget rectificatif séparé, que la Commission présentera fin mai 2005. Ce dernier devrait apporter des changements ultérieurs aux montants des contributions par pays.

EN CONCLUSION : il convient donc de budgétiser un montant de **2,74 milliards EUR** d'excédents budgétaires 2004 dans le budget 2005.

Budget rectificatif 4/2005: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2004

2005/2102(BUD) - 07/09/2005 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant par 606 voix pour, 16 contre et 44 abstentions, le rapport de M. Salvador **GARRIGA POLLEDO** (PPE/DE, ES), le Parlement se rallie à la position de sa commission au fond et approuve le budget rectificatif 3/2005 portant sur l'excédent qui résulte de l'exécution budgétaire de 2004. Le montant ainsi dégagé de 2,7 milliards EUR sera inscrit au budget 2005.

Ce faisant, le Parlement déplore une nouvelle fois la sous-utilisation persistante des crédits de paiement, malgré une amélioration de l'exécution des Fonds structurels. Il estime que les défis auxquels est confrontée l'Union sont trop importants pour tolérer une telle sous-utilisation de crédits. Il faut donc significativement encore réduire l'excédent en 2005.

Budget rectificatif 4/2005: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2004

2005/2102(BUD) - 07/09/2005 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 4/2005.

ACTE LÉGISLATIF : 2005/700/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2005 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 7 septembre 2005 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2005, 2,7 milliards EUR d'excédent budgétaire du budget 2004 (crédits non utilisés en 2004 de plusieurs rubriques budgétaires).

Budget rectificatif 4/2005: budgétisation de l'excédent de l'exercice budgétaire 2004

2005/2102(BUD) - 24/06/2005 - Projet de budget du Conseil

En date du 18 mai 2005, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 4 pour l'exercice 2005 concernant la budgétisation de l'excédent budgétaire 2004, soit 2.736.707.563,42 EUR.

Le 24 juin 2005, le Conseil a établi son projet de **budget rectificatif nº 3 pour l'exercice 2005** en adoptant l'avant-projet de budget rectificatif 4/2005 de la Commission tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du Conseil (voir annexe technique du Doc. 09760/20005 du Conseil).

Le projet de budget du Conseil aboutit au même excédent budgétaire, à budgétiser.